

Image not found or type unknown



délai de prévenance; rupture le dernier jour

Par **Markito**, le 27/11/2012 à 02:37

Re bonjour,

La question du délai de prévenance ne m'est pas très claire, mais étant cadre et depuis 3 mois au moment de ma rupture, mon employeur aurait du respecter un délai de deux semaine avant la fin de ma période d'essai? c'est à dire au plus tard le 13 novembre? Pour rappel sur mon post précédant, j'ai reçu vendredi 23 un mail avec un piece jointe me proposant le renouvellement de ma période d'essai, puis un mail hier soir le 27/11 pour la rupture de ma période d'essai. (soit 3 mois + 7mnBouche cousue?) qu en pensez vous s'il vous plait?

Mille mercis

Marc

Par **P.M.**, le 27/11/2012 à 21:57

Bonjour,

Je vous ai répondu dans [ce sujet...](#)

Par **Markito**, le 28/11/2012 à 07:36

merci, j'y vais de ce pas